



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/11/2021

PRÉSENTATION DE LA MISSION SUR LES ORCHESTRES PERMANENTS FRANÇAIS CONDUITE PAR ANNE POURSIN ET JÉRÔME THIÉBAUX

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a reçu le 8 novembre 2021 des représentants du secteur symphonique et des collectivités territoriales à l'occasion de la présentation de la mission sur les orchestres permanents français.

Confiée à Anne Poursin et Jérôme Thiébaux, cette mission avait un double objectif : dresser un état des lieux de la vie des orchestres symphoniques permanents et faire des recommandations pour le secteur. Accompagnés par une commission de suivi et de pilotage, élargie à plusieurs reprises aux partenaires sociaux, Anne Poursin et Jérôme Thiébaux présentent ainsi une vision complète du secteur, qui permet d'appréhender et de comprendre les orchestres permanents dans leur hétérogénéité et leur diversité, qu'il s'agisse de l'environnement politique des orchestres, de leurs missions, ou de leur organisation.

Le rapport propose également une cinquantaine de préconisations, adressées à l'ensemble des acteurs du monde symphonique, esquissant ainsi les fondations d'un nouveau « pacte symphonique » entre l'Etat, les collectivités territoriales et les orchestres. Ce projet de nouveau pacte pourra servir de base de discussions entre les partenaires concernés, tant sur la question du parcours du musicien, que sur l'emploi artistique, les missions des orchestres et leur appropriation par le plus grand nombre.

A la suite de cette présentation, la ministre de la Culture a retenu plusieurs axes de travail prioritaires pour le ministère :

- La mise en place d'une démarche d'observation du secteur avec les professionnels, pour en améliorer la connaissance, en cohérence avec les conclusions du rapport sur l'art lyrique conduit par Caroline Sonrier ;
- L'insertion des jeunes artistes, au travers de mesures spécifiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- Le développement de la création, notamment grâce aux résidences de compositeurs et compositrices ;
- L'actualisation du cahier des missions et des charges du label Orchestre national en région.

Enfin, tenant compte des difficultés, soulignées dans le rapport, liées à l'inadaptation des lieux de travail des orchestres, la ministre de la Culture souhaite engager une expertise plus approfondie sur les besoins en investissement, visant d'une part la mise aux normes des salles de répétition des orchestres et d'autre part leur mise en adéquation avec les missions d'un orchestre du XXI^{ème} siècle. Le résultat de cette expertise est attendu pour le premier semestre 2022.

La synthèse du rapport [ici](#)

Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr